

Comité de rivière

27 juin 2014

Communauté de Communes Sud Territoire à Delle

Compte-rendu

Présents :

- ALEXANDRE Jacques (Vice-Président de la CCST et Maire de Joncherey)
- AZENS Jean-François (Chef du Service des Ouvrages Hydrauliques, de l'Eau et des Milieux Aquatiques, CG90)
- BALLMER Marc (Collaboratrice Scientifique, Office de l'Environnement du Canton du Jura Suisse)
- DEBALLE Guillaume (CCST)
- DEMEULEMEESTER Jérôme (Technicien Fédération de Chasse)
- DESTRIEUX Bernard (Conservatoire d'Espaces Naturels de Franche-Comté)
- DUPREZ Jean-Jacques (Président du Comité de rivière)
- ECOFFEY Hubert (Ex Président du Comité de rivière, Ex Vice-Président de la CCST et Ex Maire de Réchésy)
- FORCINAL Anne-Marie (Vice-Présidente CG90)
- GAY Sabine (Conseillère municipale de la commune de Morvillars)
- GOGNIAT Laurent (Responsable du Domaine Nature, Office de l'Environnement du Canton du Jura Suisse)
- HELLE André (Adjoint au maire de Delle)
- MATHIEU Didier (Maire de Réchésy)
- PICHOT Mathieu (Technicien ONF)
- RAVUNG Laurence (ARS NFC)
- RICHE Myriam (Responsable Assainissement : CCST)
- ROUSSET Denis (Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse)
- SCHERRER Roger (Maire de Florimont)
- STUTZ Claire (Direction Départementale du Territoire de Belfort)

Excusés :

- Monsieur Damien MESLOT, Président de la CAB
- Monsieur Philippe RECEVEUR, Ministre de l'Environnement et de l'Équipement de la République et Canton du Jura Suisse
- Monsieur Christophe SIRUGUE, Président de l'EPTB Saône et Doubs
- Monsieur Daniel PASTORI, Président de la Fédération du Territoire de Belfort pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique
- Monsieur Guy MICLOT, Président de l'office du tourisme de Belfort
- Monsieur Claude SCHWANDER, Maire de Croix
- Monsieur Bernard TENAILLON, Maire de Faverois
- Monsieur Laurent BROCHET, Maire de Villars-le-Sec

Ouverture de la séance par M. Hubert Ecoffey

M. Ecoffey souhaite la bienvenue aux participants, en tant que Président du Comité de rivière Allaine, et remercie l'ensemble des personnes présentes.

Il excuse de leur absence les organismes suivants :

- Fédération de pêche,
- Office de tourisme de Belfort,
- Etablissement Public Territorial de Bassin (EPTB Saône-Doubs)
- Mairie de Villars-le-Sec, Croix et Faverois,
- Communauté d'Agglomération Belfortaine.

Il rappelle que le Contrat de rivière est un programme d'action sur 5 ans qui a pour but de restaurer la qualité de l'eau. Ce programme d'action est un programme transfrontalier est porté par la CCST en France et par l'Office de l'Environnement du Canton du Jura en Suisse. Il est mené sur le territoire du bassin versant de l'Allaine, en direction des tous les acteurs susceptibles d'impacter la qualité de l'eau : industries, communes, particuliers, agriculteurs. Il est également mené dans tous les domaines concernant l'eau et les milieux aquatiques : ripisylve, restauration morphologique. Le programme d'action est constitué de 90 fiches-actions. Le Contrat de rivière a été signé le 18 juin 2010. Il arrive à échéance en juin 2015.

Le comité de rivière aujourd'hui rassemblé est constitué de tous les partenaires signataires du Contrat de rivière (39 membres). Il se réunit une fois par an pour suivre l'état d'avancement de ce programme. Ce Comité de rivière est un peu spécial puisqu'il marque le départ de Laurence Le Roy de son poste de chargé de mission. Un recrutement est en cours pour son remplacement. Dans l'attente, Mme Myriam Riche assure l'intérim.

Ce comité est également l'occasion de désigner le nouveau Président du Comité de Rivière. Il indique que ne s'étant pas représenté lors des dernières élections municipales, il n'a plus de mandat local. Il cède donc aujourd'hui la place de Président du Comité de rivière qui doit être, selon l'arrêté préfectoral de fonctionnement du comité de rivière, assuré par un élu d'une des communes du bassin versant de l'Allaine. Les membres du collège des collectivités territoriales et des établissements publics locaux désignent le Président.

Il remercie l'ensemble des partenaires pour leur implication dans le Contrat de rivière, et remercie particulièrement M. Alain Fousseret en tant qu'initiateur du projet, Mme Laurence Le Roy et Myriam Riche pour leur engagement. Il souhaite au Contrat de rivière de se poursuivre dans les meilleures conditions.

M. Ecoffey propose aux candidats au poste de Président du Comité de Rivière de se faire connaître.

M. Jean-Jacques Duprez, Vice-Président de la CCST, se propose candidat.

L'assemblée le désigne comme Président du Comité de rivière

Prise de parole du nouveau Président – M. Jean-Jacques Duprez :

Il remercie les membres du Comité de rivière de leur confiance. C'est avec plaisir qu'il reprend le flambeau, pour la dernière ligne droite du Contrat de rivière. Le Contrat de rivière a apporté et

apporte des réponses dans tous les domaines de l'eau. Les actions entreprises sont nombreuses, et pragmatiques. Ces premières 5 années auront permis aux acteurs locaux français et suisses d'identifier toutes les possibilités d'amélioration et de protection des milieux naturels. Il convient maintenant de les pérenniser, et de les renforcer. Il souhaite qu'une suite soit engagée au contrat de rivière sur le périmètre de l'Allaine, et éventuellement de ces rivières voisines comme la Suarcine. Bien évidemment, en concertation avec les objectifs du SAGE Allan. Le Comité de rivière a une année pour définir les modalités de cette deuxième « Démarche de protection et de valorisation de nos milieux aquatiques ».

Il passe la parole à M. Laurent Gogniat, responsable du Domaine Nature à l'Office de l'Environnement de la République et Canton du Jura

Discours de Laurent Gogniat :

Il remercie les participants, et indique que les objectifs de certaines actions ont été largement dépassés, notamment pour la renaturation des milieux aquatiques. Certaines actions sont plus difficiles à développer, la portance de la maîtrise d'ouvrage étant communale.

M. Laurent Gogniat signale qu'une rencontre a eu lieu entre les représentants du Canton et ceux de la CCST suite à la nomination de Monsieur Duprez.

Une information importante est à indiquer lors de cette séance. Il s'agit de la modification de la Loi et Ordonnance sur la protection des eaux de 2011 qui a pour objectif de revaloriser les cours d'eau et plans d'eau pour les rapprocher de leur état naturel :

- sur les 80 prochaines années, revitalisation de 25% des tronçons dégradés,
- sur les 20 prochaines années, réduction des effets négatifs de l'utilisation de la force hydraulique (éclusées, régime de charriage, migration piscicole)
- mise en place d'un espace autour des cours d'eau, en activité extensive (délimitation de cette espace pour 2018. Ex : sur l'Allaine à Boncourt, 11 m de part et d'autre des rives.).

Lancement des présentations par M. Jean-Jacques Duprez :

Duprez indique l'ordre du jour de la séance. Il rappelle l'objectif de la réunion : présenter les résultats de l'année en cours et les perspectives pour la dernière année du Contrat de rivière. Cette présentation est divisée en trois parties :

- ✓ Une présentation générale qui rappellera le contexte, les objectifs et les montants prévisionnels du Contrat
- ✓ Une deuxième partie qui présentera l'état d'avancement et les perspectives sur la partie suisse
- ✓ Une troisième partie qui présentera l'état d'avancement et les perspectives sur la partie française du bassin versant de l'Allaine

➤ **Première partie de présentation : Myriam Riche**

Voir PowerPoint

➤ **Deuxième partie de présentation : Laurent Gogniat et Marc Ballmer**

La parole est passée à M. Laurent Gogniat, responsable du Domaine Nature et M. Marc Ballmer, Collaborateur scientifique en charge de ce dossier à l'office de l'Environnement du Canton du Jura. Il remplace Laure Chaignat, en congés maternité.

Voir PowerPoint

➤ **Troisième partie de présentation : Myriam Riche**

Voir PowerPoint

➤ **Parole à la salle :**

Mme Anne-Marie Forcinal, Vice-Président au Conseil Général du Territoire de Belfort, rappelle l'intérêt des actions, diverses, du Contrat de rivière.

La restauration morphologique est une action forte du Conseil Général. Elle permet de lutter contre les inondations, de remonter la hauteur des nappes alluviales, d'améliorer l'auto-épuration des cours d'eau. Le Conseil général réalise également des suivis importants sur les milieux aquatiques pour constater l'évolution des milieux et l'impact des diverses actions.

Le SAGE Allan est l'occasion de développer les actions sur un périmètre élargi (170 communes).

L'animation pour la non-utilisation des phytosanitaires, faite par la CCST et ses communes membres, est indispensable, et doit être poursuivie, éventuellement dans le cadre du SAGE Allan.

M. Jean Azens précise qu'une visite des chantiers morphologiques par les élus est prévue en juillet, et qu'une inauguration aura lieu en octobre.

M. Hubert Ecoffey ajoute qu'une communication efficace doit être faite sur la restauration morphologique, afin de supprimer les « fausses idées ».

M. Laurent Gogniat confirme un retour positif des habitants suisses lors des projets de renaturation. Une bonne communication permet de supprimer les craintes. Les pêcheurs sont également très satisfaits, et constate une augmentation piscicole.

M. Rousset, Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée et Corse, souligne le dynamisme du Contrat de rivière Allaine, la situation saine du Contrat de rivière et l'implication des différents partenaires. Il souhaite qu'une réflexion soit menée pour la suite du Contrat de rivière, afin de poursuivre les actions de lutte contre les toxiques, la protection des captages d'eau, l'assainissement des collectivités, et l'émergence d'actions de restauration des milieux humides et aquatiques.

M. Didier Mathieu demande si l'information dans le cadre du SAGE remontera aussi facilement et clairement au niveau local.

M. Jean-Jacques Duprez indique que le format de l'information doit être défini (réunion, bulletin...).

Mme Anne-Marie Forcinal indique que le SAGE est composé de commissions thématiques qui permettent d'échanger avec les acteurs locaux précisément, et permettent de faire remonter les informations de la « base ». Une partie communication est également intégrée dans le SAGE Allan.

La composition du SAGE est la suivante : 50% collectivités, 25% usagers, 25 services de l'Etat.

M. Hubert Ecoffey remercie les participants pour les propos élogieux. Il rappelle que le dynamisme du contrat de rivière est le fait de l'implication des partenaires, et que le contrat de rivière fut une expérience captivante.

M. Jean-Jacques Duprez réaffirme que l'évolution de nos pratiques est indispensable pour la protection des eaux, et qu'il est nécessaire de convaincre la population de modifier durablement ses habitudes.

Il lève la séance.